



Comment recuperer mon piano? tout est la question

Par **nayfle**, le **14/02/2009** à **20:51**

Je possède une piano sauter R2 d'une valeur estimée de 10 à 15.000€. Ce piano se trouve chez mon ex co-locataire, le bail est toujours à mon nom, mais elle a fait rajouter le sien sur le bail sans mon avis ni ma signature. Je souhaite repérer mon piano, elle refuse. Quels sont mes recours possibles ? Quelle action dois-je entreprendre. Merci de vos conseils éclairés.

Par **Paula**, le **14/02/2009** à **22:46**

Bonsoir,

Il faut que vous prouviez que le piano vous appartient. Facture à votre nom. Dans un premier temps. Cordialement

Par **nayfle**, le **15/02/2009** à **00:39**

Je suis en possession de la facture, aussi comment puis je faire prévaloir mes droits ?
merci

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **09:39**

Bonjour,

Article 2279 du Code Civil : "En fait de meuble, possession vaut titre". Donc votre ex-colocataire est considérée comme étant la propriétaire du piano.

Vous devez donc prouver, en engageant une action en revendication de bien, qu'il y a soustraction frauduleuse du piano.

Mais, avant, pour prouver la mauvaise foi de la co locataire, je vous conseille de lui adresser un courrier RAR lui demandant de restituer le piano en insistant sur le fait qu'elle reconnaît ne pas en être propriétaire et qu'elle ne veut pas le restituer. Ce sera un début de preuve et les Juges vont statuer selon "leur appréciation souveraine".

Je dois vous avouer que ce n'est pas facile.

Vous pouvez aussi, au pénal, prouver qu'il y a abus de confiance puisque votre bien ne vous est pas rendu.

Amitiés

Par **frog**, le **15/02/2009** à **09:49**

[citation]Quels sont mes recours possibles ? Quelle action dois-je entreprendre. [/citation]
Si les relations sont à ce point dégradées et qu'il n'y a plus rien à sauver (à part les meubles :- P), il serait peut être plus efficace et moins fastidieux d'y aller accompagné de deux amis à la corpulence de déménageur et de récupérer le piano manu-militari sans longue discussion ni considération des recours juridiques.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **09:55**

Re bonjour,

frog a raison, mais je n'ai pas osé donner cette solution !! Pourtant elle est beaucoup efficace que l'article 2279 et les actions en Justice.

Cordialement.

Par **nayfle**, le **15/02/2009** à **17:47**

Merci de vos réponses rapides. Une question subsiste cependant; dans la mesure où le bail est à mon nom, les meubles se trouvant à l'intérieur de l'appartement aussi... Non ? Quels sont, dans un premier, les moyens légaux de faire valoir mes droits et de récupérer mon piano? Merci d'avance.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **17:50**

Re bonjour,

Vous nous avez dit qu'elle avait fait rajouter son nom sur le bail et, en ce moment, c'est elle qui occupe l'appartement.

Nous n'avons pas dit que le piano lui appartenait. Il est bien à vous (facture en fait preuve), mais votre problème est de savoir comment le récupérer.

Vous n'avez plus les clefs de l'appartement ?? Si oui, suivez le conseil de frog.
Cordialement